

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 76

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 13 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de cet article qui vise à créer de nouvelles modalités de calcul de l'assiette de cotisations des exploitants agricoles.